

# Les étangs de Saint-Blaise et la forêt de Castillon classés

Dossier de la rédaction de H2o  
March 2020

Le 1er mars 2020, les étangs de Saint-Blaise et la forêt de Castillon, sur le territoire des communes de Saint-Mitre-les-Remparts et de Port-de-Bouc, ont été classés parmi les sites du département des Bouches-du-Rhône. Ce classement, au titre du Code de l'environnement, vient reconnaître les caractères pittoresque et historique de ce lieu s'étendant sur une superficie de 1 063 hectares entre Fos et l'étang de Berre. Le classement englobe les deux étangs de Citics, au nord, et de Pourra, au sud, entourés de prairies humides, de boisement et de zones maraîchères. L'ensemble se compose de 5 unités paysagères de grande qualité : la dépression de l'étang de Citics et le domaine du Ranquet ; la dépression l'étang du Pourra et les paysages agricoles de Plan Fossan ; les collines champêtres de Saint-Mitre ; le plateau boisé de Castillon avec son oppidum, site archéologique de l'âge de fer ; le versant ouest de Castillon. Le territoire est également remarquable par sa richesse écologique, avec un secteur quadrillé par quatre zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et une zone Natura 2000 en milieu humide. Le classement intégre en partie le site inscrit de "l'oppidum de Saint-Blaise", des éléments protégés au titre des monuments historiques, des bâches liées aux activités agricoles anciennes et un ensemble de canaux et de galeries liées à la gestion des étangs.

Avec le développement de l'industrie chimique, l'urbanisation et les infrastructures industrielles ont fortement augmenté depuis les années 1960 autour des étangs. Cette pression industrielle et urbaine est toujours d'actualité. Le classement permettra de protéger définitivement cet espace de toute agression extérieure et de préserver un lieu de détente et de poésie cher à la population locale.

Photo Valérie Normand

Réseau des grands sites de France

À

À